

Direction Générale des Services
Services des Assemblées

Arrêté N° 15 - 1415

désignant Monsieur Jean-Claude MOULIN représentant de la Présidente du Conseil départemental en qualité de Président de la commission de délégation d'un service public local

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU l'article L 14211-5 et suivants, L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1008 en date du 27 avril 2015 fixant les conditions de dépôt ;
- VU la délibération n°CP_15_430 en date du 22 mai 2015 portant désignation des membres de la commission de délégation d'un service public local ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La Présidente du Conseil départemental, présidente de droit de la commission de délégation de service public, désigne Monsieur Jean-Claude MOULIN en qualité de représentant permanent pour présider la commission de délégation d'un service public local,

ARTICLE 2 : M. Jean-Claude MOULIN reçoit délégation pour :

- signer tous les actes nécessaires à l'organisation de cette commission, au rendu des travaux de la commission ;
- pour mener toutes les négociations permises dans le cadre de la procédure de délégation d'un service public ;
- pour signer tous les actes établis dans le cadre des procédures de délégation de service public, y compris les actes notariés, conventions et avenants.

ARTICLE 3 Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 26 MAI 2015
La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

